

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS,
chez DONCREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32;
FWIG, r. Amboise-Richel., 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
30 Juillet 1881.

Chronique générale.

Les élections.

Le Journal officiel, qui a paru hier à midi et demi, publie le décret qui convoque les collèges électoraux au dimanche 21 août, et la loi qui modifie les circonscriptions électoraux.

L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1881.

Les maires des communes où, conformément à l'art. 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures du matin. Toutefois dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement.

Le recensement général des votes de chaque arrondissement ou de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département, en séance publique.

Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

La Justice dit que la Chambre élue hâtivement sera sans autorité.

La République demande une Chambre réformatrice et agissante; il faut, dit-elle, pour cela, que chacun mette la main à la pâte immédiatement, sans s'occuper des questions préalables ou des querelles de procédure.

Le XIXe Siècle invite les électeurs à considérer moins le programme du candidat que l'homme sollicitant leurs suffrages.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gambetta lit le décret de clôture de la session, et prononce le discours suivant:

« Messieurs, nous allons nous séparer, et je ne voudrais manquer ni à des précédents hautement établis, ni aux sentiments de gratitude et de reconnaissance qui m'animent, sans rendre à la Chambre tout entière, sans distinction de nuances et de partis, le témoignage du concours toujours fidèle qu'elle m'a prêté et qui m'a fortement soutenu dans la tâche si difficile et si nouvelle pour moi, comme on a pu le reconnaître quelquefois, qui m'était imposée.

« Si j'ai pu, pendant ces trois années, être de quelque utilité dans vos délibérations, je ne m'illusionne pas, messieurs; je sais que je le dois autant au concours de mes collègues qu'à l'assiduité, à la bonne volonté, à l'énergie persévérante que j'ai apportées dans l'exercice de mes fonctions.

« Il ne conviendrait pas à cette Assemblée que je la retinsse plus longtemps et que, sortant de la réserve que je dois garder, j'entrasse dans le domaine de la politique future. Le suffrage universel tiendra prochainement ses grandes assises.

« C'est à lui qu'il appartiendra, dans la plénitude de sa puissance et de sa liberté, de juger votre œuvre, messieurs, qui comme celles de toutes les Assemblées aura été l'objet de la part des contemporains de critiques plus vives que celles que pourra lui réserver l'histoire.

« Avec son instinct infallible, avec sa générosité native, le pays saura distinguer, dans tout ce que vous avez fait, le mieux du bien, et dans le bien lui-même faire la part des quelques écarts et des quelques omissions qui ont pu se produire.

« C'est à ce jugement souverain qu'il faut nous en remettre, messieurs, convaincus que tous, dans le pays, nous accepterons ce jugement, et nous nous inclinons devant son verdict, car le pays est le maître.

« Quant à nous, messieurs, et je le désire ardemment pour ceux qui siègent ici comme pour ceux qui siégeront demain, je souhaite que la politique, dans cette enceinte, n'ait jamais qu'une inspiration: le service de la patrie et le salut de la République. »

La séance est levée à 4 heures 20.

Les motifs qui poussent le gouvernement à précipiter les élections sont encore plus scandaleux que l'on ne se l'imaginait.

Voici: Actuellement, la guerre d'Afrique est stationnaire ou du moins se réduit à quelques escarmouches sans importance.

Mais, vers la fin de septembre, quand les grandes chaleurs seront passées, il faudra recommencer la campagne très-sérieusement.

Les insurgés de l'Algérie, de la Tunisie, et les fanatiques de la Tripolitaine nous préparent une rude besogne; et cent mille Français ne suffiront peut-être pas pour mettre les Arabes à la raison.

Si les élections se faisaient à cette heure critique, quelle carte dans la main des adversaires de notre gouvernement, dont l'imprévoyance a laissé couvrir l'insurrection!

Il est évident que ces élections seraient faites contre le gouvernement, à la tête duquel se pavane le ridicule M. Jules Ferry.

Ce premier ministre se conduit, dans l'espèce, comme un avocat retors. Il s'arrange de telle sorte que l'adversaire ne soit pas en mesure de fournir les documents qui l'accablent.

Ce président du conseil, qui promettait récemment à ses Vosgiens des élections pures, traite la grande question électorale comme une procédure malpropre où l'adresse et les ficelles remplacent la bonne foi.

Et ce qu'il y a de profondément triste, c'est que M. Jules Grévy, ce Président si respectueux du suffrage universel, selon ses propres paroles, paraît se faire complice de cette mauvaise action.

Et, supposition odieuse, écœurante, s'il n'a pas protesté, c'est sans doute pour sauvegarder la situation de son frère, le gouverneur civil de l'Algérie.

Nous croyons savoir que si M. le duc d'Aumale se dispose à quitter la France en ce moment, ce n'est pas tout à fait de son plein gré. Les bruits qui ont été répandus à son sujet, avec plus de malveillance que de discernement, ont éveillé la susceptibilité chatouilleuse de nos gouvernants, et pour éviter une mesure dans le genre de celle qui a frappé don Carlos, des amis dévoués qui ont quelque intelligence dans la place, ont conseillé au prince d'aller faire un tour à l'étranger en attendant que le gouvernement soit moins accessible aux dénonciations qui lui parviennent contre ceux qui lui portent ombrage.

On annonce la mort, à Alais, de M. Cazot, père du ministre de la justice.

Des détectives sont arrivés hier à Paris où ils croient pouvoir découvrir les complices des fabricants de bombes découvertes à Liverpool. On pense que O'Donovan Rossa est à Paris.

Pour mettre un terme aux attaques nocturnes si fréquentes depuis quelque temps, le préfet de police prend de nouvelles mesures qui seront mises à exécution dans très-peu de jours. — Des patrouilles de gardiens

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

II

C'était une famille fort ancienne que celle des barons de la Jouselière. Elle avait pris naissance dans le pays guérandais. La vieille cité bretonne dont on fait le tour en un quart d'heure, fortifications comprises, voit encore se dresser, non loin de ses murailles, un logis trop humble pour s'appeler un château, et cependant de trop grand air pour n'être qu'une simple maison. Une masse carrée, flanquée de deux tourelles en encorbellement, mirant dans un étang son austère profil qui accuse plutôt la trace des siècles que celle d'un goût délicat, tel fut le berceau de la famille de la Jouselière. Au delà d'un espace assez étendu, des chênes et des peupliers marquaient les limites de son domaine; des champs, des prés reliaient les arbres au logis. Enfin, dans les marais salants dont les nappes argentées couvrent une partie de la campagne guérandaise, une centaine d'aillets achevaient d'offrir aux barons de la Jouselière des

ressources suffisantes pour soutenir convenablement leur rang, mais non pour aller faire figure à la cour du roi de France. Ils demeuraient donc paisiblement au foyer de leurs ancêtres, élevant leurs enfants dans la crainte de Dieu, versant des aumônes dans le sein des pauvres, surveillant la culture de leurs terres, aimés des grands comme des petits, gardant assez de souvenirs chevaleresques pour se dire de vaillante race, et coulant des jours assez obscurs pour ne laisser de leur passage en ce monde que des noms promptement indifférents, gravés sur leur enfeu, dans l'église Saint-Aubin de Guérande.

Combien de barons de la Jouselière le vieux manoir avait-il vus se succéder? Aucun d'entre eux n'aurait pu le dire. Comme il arrive quelquefois dans ces modestes familles dont l'ambition ne s'étend pas plus loin que le territoire, l'arbre généalogique des la Jouselière avait été un peu négligé. Toujours est-il qu'au moment où gronda la tempête révolutionnaire, le dernier, l'unique représentant de cette maison, était un homme jeune encore qui portait le nom d'Alexis. Il était marié à une femme d'une santé délicate et n'avait qu'un fils appelé Paulin.

Eloigné du centre des agitations, s'illusionnant sur l'excès des maux publics, se confiant dans l'honnêteté et le dévouement des paysans qui l'entouraient, le baron Alexis écouta de loin tonner

l'orage et demeura tranquillement dans sa terre guérandaise, répétant à tous ceux qui lui parlaient des événements, que le roi devait savoir ce qu'il avait à faire et aurait bien raison de toutes les difficultés sans que lui, baron de la Jouselière, eût besoin de se mêler du gouvernement. Comme on le voit, il était loin de prétendre à un rôle politique. Toutefois, il lui fallut sortir de cette placide sécurité; le coup qui l'atteignit le frappa d'autant plus rudement qu'il s'y était moins préparé.

Un jour, il trouva au seuil de son manoir deux de ses paludiers qui accouraient, tout en larmes, le supplier de fuir. Des hommes sinistres parcouraient la campagne guérandaise, arrêtant les seigneurs dont trois déjà avaient été immolés. Une heure après, la baronne, à laquelle on n'osait pas révéler toute la vérité, était cachée ainsi que son fils chez une fermière, et le baron Alexis, revêtu de la blouse blanche et des grandes braies des paludiers, montait dans un gabareau chargé de sel et se rendait au Croisic où se trouvait en partance un navire norvégien.

Fuir devant une menace de mort, laisser dans les pleurs et l'effroi ceux qu'on aime le plus au monde, abandonner tous ses biens quand s'approchent des hommes rapaces comme des vautours, certes, cela peut s'appeler subir une grande épreuve. Cependant, pour la plupart des émigrés, l'heure déchirante du départ ne fut pas la plus

douloureuse. Elle s'écoula au sein d'une émotion violente, devant l'imminence du danger; elle laissa vivre des illusions. Presque tous ceux qui passèrent la frontière sortirent de France en se disant qu'au bout de quelques semaines ils reviendraient sur leurs pas. La violence même des événements semblait en présager l'instabilité. Mais quand sous des cieux étrangers, inhospitaliers quelquefois, les jours succédèrent aux jours, les mois aux mois, les années aux années; quand des incertitudes terribles planèrent sur le sort des êtres chéris restés en arrière, au sein des tourmentes du pays; quand aux souffrances de l'exil s'ajoutèrent celles de la misère; quand les regrets épuisants, les rêves nostalgiques, les réflexions désolées peuplèrent de leurs mornes évocations ces foyers lointains où nulle parole amie ne se faisait entendre; ce fut alors que les fugitifs comprirent quel lent martyre avait remplacé pour eux celui de l'échafaud révolutionnaire et quel patient courage devait désormais leur servir de soutien.

Torturé par l'inquiétude et le chagrin, le baron Alexis eut promptement envie de revenir en Bretagne, même au grand péril de sa vie. Il cherchait un moyen de s'embarquer lorsqu'il rencontra un de ses compatriotes, qui s'occupait de commerce. Devenu suspect par ses richesses autant que le baron par son titre, cet homme avait dû fuir, et,

de la paix vont être organisées dans chaque quartier, et commenceront leur service à partir de 11 heures du soir jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit. — On en revient encore au vieux système en attendant mieux, car il paraît que M. Camescasse veut doter la capitale d'un service de surveillance de nuit qui sera plus efficace que les rondes des gardiens de la paix.

Il y a deux jours, nous lisons dans la Patrie:

« On nous signale un fait tellement inique, tellement bas, que nous ne l'enregistrons que sous toutes réserves.

» Donc, ceci est-il vrai?
» Cette année, au concours pour l'École de Saint-Cyr, la composition de géométrie et l'épure, qui en est la démonstration, étaient beaucoup plus difficiles que d'habitude; aussi très-peu de candidats, et peut-être aucun de ceux de l'école de la rue Lhomond, ont-ils réussi cette partie du concours. Ces jeunes gens en avaient pris leur parti, supposant que leurs camarades des lycées n'avaient pas été plus heureux. Mais voilà que, sans y ajouter d'importance, ceux-ci viennent de leur apprendre que cette composition, qui avait été donnée il y a plusieurs années, pour le concours de l'École polytechnique, avait été traitée et expliquée, il y a quelques semaines, dans les lycées, et, par conséquent, qu'ils n'avaient pas eu de peine à réussir leurs épreuves.

» Voilà donc, si le fait est vrai, un moyen aussi nouveau que déloyal de combattre les écoles libres, et, dans cette circonstance, ce serait évidemment l'école Lhomond qui aurait été visée. Déjà, dans le courant de l'année, l'on avait exigé le changement des professeurs, sous prétexte qu'ils étaient des Jésuites. Ces injustices ont évidemment pour but de nuire à cette excellente Ecole et pour fermer l'accès de Saint-Cyr aux jeunes gens qui s'y préparent.

» A cette note, l'Agence Havas donne le démenti suivant:

« Un journal a mis en circulation, sous toutes réserves, il est vrai, un bruit d'après lequel une des compositions écrites données au concours de l'École militaire de Saint-Cyr aurait été traitée et expliquée il y a quelques semaines, dans les lycées, dont les élèves auraient eu par ce fait un avantage marqué sur leurs concurrents des autres établissements.

» Il est à peine besoin de démentir une telle assertion, et l'injurieuse insinuation qui s'adresse aux honorables examinateurs de l'École militaire ne les atteindra pas plus cette année qu'elle ne les a atteints l'année dernière; car il est bon de se rappeler qu'elle s'est alors produite presque sous la même forme et semble ainsi devoir être périodique.

La Patrie publie ce démenti et ajoute:

« Nous ne reconnaissons pas à l'Agence Havas l'autorité nécessaire pour rectifier une information de cette importance; nous eus-

son fils pouvait encore avoir besoin de lui. L'amour paternel sauva le baron Alexis qui vécut, souffrit, lutta de loin pour cet enfant exilé dont il ne pouvait pas même suivre les traces.

Le marchand avait des correspondants dans plusieurs contrées de l'Europe, principalement en Bavière. Il voulait gagner ce pays où des relations avantageuses lui étaient assurées. Il persuada sans peine au baron de l'accompagner. Le voyage fut long, coûteux; il épuisa les dernières ressources de M. de la Joussetière. Le petit trésor jeté à la hâte dans un sac de paludier prit fin le jour même où les émigrés arrivèrent à leur but. Mais le baron Alexis n'était pas homme à recevoir volontiers une aumône. Au sein des courageuses populations bretonnes, il avait su comprendre et la loi divine qui impose le travail à tous, et cet autre précepte non moins formel qui faisait peser sur le maître la responsabilité de l'exemple. On l'avait vu à la tête de ses serviteurs, bruni comme eux par les rayons du soleil, se livrer aux soins de l'agriculture avec un zèle et une dignité rappelant les simplicités de l'antique Rome (à laquelle il ne songeait guère), ou mieux encore les habitudes bibliques qui semblent renaitre à l'aise dans ce pays aux grandes lignes, aux dunes de sable, aux lointains horizons. La pauvreté trouva donc le baron prêt à lui résister. Il chercha vainement à mettre à profit ses connaissances agricoles. Né-

comme M. de la Joussetière, était monté à bord d'un de ces navires que la Norvège envoie si souvent mouiller dans les ports de la Bretagne. Le Guérandais pâlit en apercevant le baron et fit un mouvement pour l'éviter. M. de la Joussetière ne lui en laissa pas le temps. Le Guérandais dut en venir aux aveux qu'il redoutait. Avec tous les ménagements que la pitié put lui inspirer, il apprit au baron que le feu avait été mis à ses deux fermes dont l'une servait d'asile à M^{me} de la Joussetière. L'effroi, la vue des flammes et l'émotion du sauvetage avaient achevé de briser cette frêle organisation déjà si ébranlée. La baronne était morte. Peu de temps après, le jeune Paulin avait été reconnu par un républicain. Le voyant menacé, les fermiers n'avaient pas cru devoir le garder parmi eux; ils l'avaient conduit à un vieux marin, qui, ému de pitié, avait emmené l'enfant en Angleterre. Quant au manoir, il avait été confisqué, puis vendu pour une somme dérisoire à un cordonnier de Saint-Nazaire. La Terreur était à son comble, le sang ruisselait de toutes parts, le roi lui-même avait échangé sa couronne contre celle du martyr.

Pendant plusieurs jours, le Guérandais se demanda si M. de la Joussetière survivrait à toutes ces douleurs. S'attachant à lui avec la profonde sympathie que donne une même infortune, il lui rappela doucement que, même au delà des mers,

sions préféré un démenti direct, un communiqué de l'administration.

» Nous n'avons en aucune manière rendu responsable les examinateurs de l'incident que nous avons signalé; nous avons dit au contraire qu'ils étaient en dehors de la cause, mais qu'ils devraient être les premiers à désirer que la vérité fût connue.

» La note Havas n'éclaircit rien; elle n'est pas le résultat d'une enquête. Quant au fait que répudie si légèrement l'Agence Havas et avec un ton que nous ne lui reconnaissons pas le droit de prendre vis-à-vis de nous, il continue à défrayer les conversations des lycées.

Le Pas-de-Calais a reçu la lettre suivante, datée du 24 juillet:

Monsieur le rédacteur,

Un journal de Paris (et, à sa suite, toute la presse) a attribué le départ, du ministère de la guerre, de M. le colonel Sanglier à un propos que celui-ci aurait tenu sur le général Farre. Cette affirmation est absolument erronée, je suis en mesure de l'affirmer. Le propos n'a pas été tenu, et il est également inexact que le colonel ait manifesté une approbation quelconque des paroles prononcées par un chef de bureau, disant à tort ou à raison: « Le général Farre est une vieille bête. »

Le vrai motif de l'expulsion du colonel, motif qui l'honore singulièrement, est son affection non dissimulée pour le général de Rivière.

Or, l'incapacité du ministre de la guerre et la vanité prétenue de son sous-ordre, M. de Ville-noisy, ne peuvent supporter la supériorité du général de Rivière; et telle est leur haine contre notre premier officier du génie, contre celui dont ils s'acharnent à détruire l'œuvre, admirablement ébauchée, de la défense sur nos frontières vers l'Allemagne, que tout officier connu par ses sympathies pour l'honorable général devient par cela même un suspect, et doit s'attendre à être sacrifié sous le plus futile prétexte, même sans prétexte aucun.

C'est le cas du colonel Sanglier. Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

UN OFFICIER.

Notre confrère fait suivre cette lettre des réflexions que voici:

Les renseignements que nous avons cru devoir prendre avant de publier cette lettre si tristement intéressante expliquent le retard que nous avons mis à l'insérer; — ils confirment, d'ailleurs, ceux de notre correspondant.

Ainsi, les hommes qui dirigent l'administration de la guerre, M. Farre, et plus encore M. de Ville-noisy, se font gloire de se séparer de leurs collaborateurs les plus utiles et les plus pratiques, de ces « parasites » comme on écrit à l'*Avenir*, qui, après avoir servi activement la patrie durant une longue carrière, se plaisent à consacrer leurs dernières années à son relèvement dans une retraite laborieuse.

Tout commentaire est superflu.

M. Da Costa-Athias, envoyé en disgrâce comme substitut à Alger, a adressé la lettre suivante à M. le procureur général de la cour d'appel d'Orléans:

Vendôme, le 26 juillet 1881.

Monsieur le procureur général,

Je vous remercie de m'avoir fait connaître que j'étais nommé substitut à la cour d'Alger. Je n'accepte pas cette nomination, que j'ai le droit de considérer comme une disgrâce. Ne voulant pas entrer en relations, fût-ce par

lettre, avec M. Cazot, c'est à vous que je me permets d'en demander le motif.

Des politiciens, désireux d'avoir un otage, insistaient pour que le P. Monsabré fût poursuivi, à raison d'un sermon prêché à Vendôme quinze jours après l'avoir été à Paris, où ni la chancellerie, ni les deux parquets, ni la préfecture de police n'avaient cru devoir intervenir. J'ai résisté à cette injuste prétention. Est-ce à cause de cette résistance que je suis frappé?

Où serait-ce pour avoir déféré à M. le juge d'instruction des filles qui attentaient aux mœurs en recevant habituellement chez elles des élèves du lycée?...

J'ose espérer que vous voudrez bien me tirer du doute où je suis.

Agréez, monsieur le procureur général, l'hommage de mon respect.

B. DA COSTA-ATHIAS,
Ancien procureur de la République
à Vendôme.

L'incident de Saint-Cyr.

L'expulsion des 31 Saint-Cyriens défraie toujours les conversations dans toute la France, et la presse ne peut se dispenser de s'en occuper.

Un journal spécial et compétent, l'*Avenir militaire*, tient ce langage plein de sagesse:

« Le ministre nous semble avoir d'autant plus dépassé la mesure que nous sommes obligés de constater de sa part deux façons d'appliquer la discipline, suivant que la manifestation faite par des militaires s'accorde plus ou moins avec la manière de voir de ceux dont ils reçoivent des ordres. Nous trouvons plus que sévère de faire perdre le fruit de leurs études et les chances du tirage au sort à des jeunes gens dont la faute a été commise en dehors du service, tandis que d'autres militaires qui, par un refus d'obéissance, en plein service, se sont mis dans un cas flagrant de conseil de guerre, ont à peine été punis et ont conservé leur grade, tout bonnement parce que leur manifestation visait les adversaires des détenteurs actuels du pouvoir.

» Etablir de pareilles distinctions, ce n'est pas faire de la discipline, c'est faire de la politique. Comment s'étonner alors de cette tendance qu'on constate dans l'armée à se mêler à nos luttes politiques?

» Nous voulons croire encore que la décision du ministre n'est pas irrévocable et que, tenant compte de l'âge et de l'inexpérience de ces jeunes gens, de la loyauté avec laquelle ils ont eux-mêmes donné leurs noms et de l'attitude soumise et digne qu'eux et leurs camarades restés à l'École sauront conserver dans cette circonstance, il ne fera pas durer trop longtemps la punition. »

Ce fait a occupé l'attention publique à l'étranger. L'appréciation du *Times* est intéressante à recueillir:

« L'admission à l'École de Saint-Cyr ne s'obtient qu'après un examen rigoureux et au prix de grands sacrifices, et le droit d'entrée est un de ceux qui appartiennent à tout Français, quelle que soit son opinion politique. Les élèves sont soumis aux peines militaires quand ils enfreignent la discipline,

pouvant y réussir d'une manière convenable pour son rang, il prit le parti d'enseigner la langue française aux enfants des familles distinguées près desquelles sa position d'émigré était déjà une recommandation.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 642, du 30 juillet 1881:

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Partie officielle. — Concours de la prime d'honneur dans la Haute-Savoie. — Voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — Pesage des liquides par le système Sourbé. — Excursion des élèves de l'Institut agronomique. — Martellière moulée à vanne oblique. — Concours régional de Tours. — Gourrier du Sud-Ouest. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Balance densi-volumétrique Sourbé, construite par M. Paupier. — Densi-volumètre de M. Sourbé. — Litre-étalon pour la densité des liquides.

Etranger.

ANGLETERRE. — Les membres du Parlement sont fort peu rassurés. Une expérience récemment faite prouve qu'il serait facile à des gens dans une barque qui longerait la terrasse des Chambres de jeter des bombes qui feraient sauter le palais de Westminster. Ordre a été donné aux steamers qui font le service de la Tamise de se tenir éloignés de la terrasse du Parlement.

— De nouvelles menaces de mort ont été adressées à M. Gladston et à M. Forster.

à des châtimens déshonorants s'ils commettent des actions déshonorantes.

» Priver ces vingt-sept jeunes gens d'un droit légalement acquis, droit qui est aussi absolu que leur nationalité, c'est une véritable spoliation. Plus encore, il est même stupide d'avoir agi de la sorte, car ces jeunes gens doivent être répartis parmi les soldats de vingt-sept régiments sur lesquels ils exerceront, cela va sans dire, une certaine influence, tandis qu'une punition disciplinaire inattaquable n'aurait pas eu d'autres effets et aurait évité au parti au pouvoir l'air de traiter avec brutalité ses adversaires.

Ce jugement se retrouve sur toutes les lèvres et le châtimement a causé dans l'opinion une indignation générale.

Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre par le *Triboulet* qu'en arrivant à leurs nouveaux régiments, plusieurs de Saint-Cyriens chassés ont été accueillis par les sympathies les plus significatives, invités à la table du colonel et à celle des officiers.

Il y a, dit le *Clairon*, dans l'affaire des expulsés de Saint-Cyr, un point sur lequel on ne saurait assez insister. « Aucun élève » ne peut être renvoyé de l'École sans que le conseil de discipline ait été appelé à donner son avis. » Or le conseil n'aurait pas même été réuni.

S'il en est ainsi, le ministre n'est pas seul responsable de l'acte odieux d'arbitraire qui a été commis contre les droits de trente-officiers, protégés par le règlement de l'École. Le commandant de l'École, la loi à la main, avait le devoir de résister à l'ordre du ministre, et il aurait dû se laisser briser plutôt que de se prêter en silence et si promptement à la violation des formes protectrices du droit et de la justice.

EN AFRIQUE.

On télégraphie de Tunis que l'occupation de l'île Djerba par les Français est confirmée.

Tunis, 27 juillet, soir.

Les événements des environs de Tunis causent une vive émotion parmi la population. Certaines menaces recommencent. Nous sommes très-peu gardés, les troupes tunisiennes ayant déserté.

Tafarona, 27 juillet.

De grands troupeaux de bœufs et de moutons descendent des hauts plateaux pour se rendre à Saïda aujourd'hui, jour du marché.

Les usines de compression d'alfa d'Ain-el-Hodjar sont toujours arrêtées, l'aspect de ce village est désolé.

La colonne Sweeney, après son excursion jusque près de Frenedah, est rentrée ce matin à Tafarona; elle repart demain de grand matin pour retourner à Sfilis, son point de concentration.

Saïda, 27 juillet, soir.

Le train d'Oran vient d'amener une section du génie et un détachement du train des équipages; ces troupes partent demain matin pour Sfid.

Il est faux que Bou-Amena soit un ancien négatif espagnol, comme le disent les journaux algériens; il ne parle nullement la langue espagnole.

Il paraît certain qu'une subdivision militaire va être créée à Saïda.

Le correspondant du *Figaro* dit qu'à la prise de Sfax, nous avons eu à regretter:

Marins: tués, 43; blessés, 26 (transportés à l'ambulance à bord de la *Sarthe*).
Troupes de ligne: tués, 25; blessés, 80.
Total pour les différentes armes: 38 morts et 406 blessés.

— Des perquisitions ont été faites à Dublin, mais la police refuse catégoriquement de dire si elle a découvert quelque complot.

— La visite du prince de Galles à don Carlos a profondément mécontenté le gouvernement espagnol qui a fait adresser des observations à ce sujet à lord Granville. Dans ces circonstances, la visite au roi Alphonse en Angleterre pourrait bien être contremandée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 juillet.

La Bourse est ferme, bien qu'il y ait peut-être sur certaines valeurs, et en particulier sur nos rentes, un léger abaissement des cours. Le 5 0/0 est à 119.47 1/2. L'amortissable ancien est à 87.10 et le nouveau à 85.75. L'Italien va de 90.25 à 90.30.

La Banque de France se traite sans changement à 56.25. Le Crédit foncier subit aujourd'hui un certain mouvement de réaction. On est à 1.680. Nous engageons nos lecteurs à ne pas se préoccuper de ces fluctuations qui sont passagères. Il faut profiter des cours actuels pour acheter. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est en demande suivie.

Le Crédit lyonnais est très-lourd à 922.50. La Banque de Paris fait 1.245 fr. On cote 710 et 713.75 sur l'action ancienne du Crédit de France. L'action nouvelle ne tardera pas à être admise à la cote officielle. A partir de ce moment, le marché aura beaucoup plus de force. On doit s'attendre à un mouvement de reprise.

La Banque nationale reprend à 700 et les cours tendent à s'élever encore.

La Banque de Prêts à l'industrie se maintient avec des transactions assez nombreuses à 610. On dit que les résultats du premier semestre sont des plus favorables. Ils assurent comme minimum un dividende égal à celui de l'an dernier.

Le Crédit général français a une tenue qui contraste avec l'altitude générale de la Bourse. Le titre se rapproche du cours de 800. On doit même croire que ce niveau ne tardera pas à être dépassé. Au cours actuel, le placement ressort à 12 ou 15 0/0.

La Société va compter un nouveau succès avec la vente des actions de la Compagnie de navigation intérieure du Havre à Paris et Lyon. La certitude d'un revenu de plus de 10 0/0 justifie pleinement le bon accueil que l'Épargne fait à ce titre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu mercredi prochain 3 août, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M^r l'Évêque d'Angers.

Le lendemain jeudi 4 août, à une heure, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis, aura lieu la distribution des prix aux élèves de l'École des Frères.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le scrutin relatif à l'ordre du jour pur et simple (Interpellation Clémenceau), M. le comte de Civrac n'a pas pris part au vote.

— Scrutin sur le projet de loi ouvrant au ministère de la marine, exercice 1877, un crédit de 24,816,523 fr. (Budget extraordinaire).

La Chambre a adopté à l'unanimité de 338 votants.

Ont voté: MM. Benoist, Berger, Louis Janvier de la Motte et Maillé (Alexis).

N'ont pas pris part au vote: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé et de Soland.

— Scrutin sur le projet de loi relatif à la reconstruction de la Cour d'appel de Paris, et à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 500,000 fr. au ministre de l'intérieur et des cultes sur l'exercice 1881.

La Chambre a adopté à l'unanimité de 396 votants.

Ont voté: MM. Benoist, Berger, Louis Janvier de la Motte et Maillé (Alexis).

N'ont pas pris part au vote: MM. le comte de Civrac, comte de Maillé et de Soland.

— Scrutin sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'érection en Algérie d'un monument commémoratif de la mission Flatters et l'allocation de subsides aux familles des membres de la mission.

La Chambre a adopté à l'unanimité de 406 votants.

Tous nos députés ont voté.

Les journaux d'Angers ont reçu de la Préfecture la communication suivante:

« AVIS. — Par suite de nouvelles dispositions arrêtées par M. le Ministre de la Guerre, la convocation d'automne pour l'ar-

mée territoriale n'aura pas lieu cette année; elle sera ajournée au printemps de 1882, et suivra celle des réservistes des troupes montées qui doit avoir lieu normalement à cette époque. »

ANGERS.

L'entente n'a pu se faire entre les patrons et ouvriers maçons et tailleurs de pierres. Les ouvriers continuent la grève.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Pour donner une nouvelle preuve du désarroi et du tohu-bohu dans lequel opère l'administration stupéfiante de M. le général Farre, nous citerons le fait suivant, que nous révèle une lettre adressée aux parents de l'un de nos jeunes compatriotes en partance pour l'Algérie.

» Un jeune Angevin, soldat, est parti de Paris, à destination de Toulon, pour embarquer, d'après les ordres donnés, le 19 ou le 20 juillet.

» A Lyon, nouvel ordre du ministre qui fait descendre de wagon notre compatriote et ses compagnons, lesquels sont dirigés sur le camp de Sathonay.

» Là seulement, on leur apprend qu'ils attendront d'autres soldats du 125^e ou du 135^e (?) pour former ensemble un bataillon de marche et partir pour l'Afrique, aussitôt organisés.

» En attendant, les parents des soldats, sur l'avis de leurs fils, ont adressé, à Toulon, lettres, argent, vêtements... qui dorment sans doute à la poste ou à la gare depuis le 19. — Rien ne sera perdu, sans doute, mais quel joli tohu-bohu ! »

TOURS.

Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, un héraut d'armes parcourra les rues de Tours, afin d'annoncer, pour demain, l'entrée du roi Louis XI et de Charlotte de Savoie.

Voici sa proclamation :

« De par les maire et échevins de la ville de Tours, bourgeois, gens des corporations et autres, sçavoir faisons que demain, sur l'heure de midi, notre très-cher et souverain seigneur Louis XI^e du nom, roy de France, fera son entrée dans sa bonne ville de Tours, accompagné de sa très-haute et sérénissime princesse Charlotte de Savoie, son épouse.

» A ces causes, nous vous mandons de faire balayer les rues, ruelles et carrefours et tendre les maisons de tapis, en signe de réjouissance.

» Ainsy, n'y faites faute. »

Demain dimanche, le cortège entier de la cavalcade se composera de plus de 500 hommes.

Louis XI sera représenté par un maréchal-des-logis du 3^e dragons; Charlotte de Savoie et les dames de sa suite par des écuyères de l'Hippodrome de Paris.

Un habitant de Tours écrit au rédacteur du Journal d'Indre-et-Loire :

« Je vous prie de demander à la municipalité si les drapeaux tricolores resteront le jour de la cavalcade historique (ce qui n'irait pas du tout pour recevoir un roi); et si, dans le cas contraire, les citoyens seront libres de pavoiser leurs maisons avec des bannières aux couleurs de l'époque.

» Réponse, s. v. p. »

La distribution des récompenses de l'Exposition de Tours aura lieu, au Cirque, jeudi 4 août, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Gambetta.

Les récompenses seront seulement proclamées; les médailles et diplômes seront remis ultérieurement.

Extraordinairement sans doute, et la chose en vaut la peine, dit l'Indépendant, nos conseillers municipaux se sont réunis ces jours-ci à l'Hôtel-de-Ville.

M. Gambetta arrivera à Tours la semaine prochaine; donc, vite, courez à la caisse municipale, messieurs nos conseillers; dites au contribuable: Donne, donne toujours, le commerce marche bien, tu fais des affaires, tu dois avoir de l'argent. Gambetta, ou autrement dit le gouvernement occulte, arrive; recevons-le gaiement, offrons-lui un plantureux banquet, et surtout n'oublions pas les cigares exquis.

Donc, encore une fois, il nous faudra délier les cordons de notre bourse pour satis-

faire messieurs les conseillers et S. G. maître Gambetta !

Pauvres contribuables !!

Le banquet offert à M. Gambetta aura lieu jeudi soir à l'Hôtel-de-Ville. Le chiffre des places disponibles est de 300.

NANTES.

Voici pour cette ville une bonne nouvelle. Le conseil général des Ponts-et-Chaussées vient de voter, à l'unanimité moins quatre voix, le projet de canal de Nantes à la mer.

Nous voulons croire, dit l'Espérance, qu'il ne s'agit pas ici d'une simple réclame électorale.

Affaire des Clarisses.

(Suite.)

On lit dans l'Espérance de Nantes :

« L'affaire des deux Clarisses arrêtées a des suites imprévues.

» Malgré la très-grande autorité des personnes qui nous les font connaître, nous devons, au lieu d'affirmer, nous borner à poser des questions.

» Est-il vrai que le gendarme qui a arrêté les deux respectables religieuses ait été mis en prison, ou sans doute il est encore ?

» Est-il vrai qu'il ait été mis en prison pour arrestation illégale ?

» Est-il vrai que ce gendarme ait été puni, non pas pour avoir arrêté deux religieuses innocentes, mais pour avoir procédé à cette arrestation sans mandat régulier ?

» Est-il vrai que le gendarme ait répondu: « Je n'ai agi que sur l'ordre du commissaire de police ? »

» Le gendarme n'a pu montrer l'ordre écrit, mais il assure avoir reçu un ordre verbal.

» Est-il vrai que le commissaire de police ait nié avoir donné cet ordre verbal ?

» Le brigadier de Nozay avait télégraphié à Châteaubriant: « Que faire des prisonnières ? » Il lui a été répondu: « Maintenez-les en arrestation. » Qui a envoyé cette réponse? Evidemment ce n'est pas le gendarme aujourd'hui incarcéré.

» Ce n'est pas davantage le procureur de la République. Qui donc alors ?

» On nous dit encore que le sous-préfet de Châteaubriant et le commissaire de police ont été mandés à la Préfecture; M. Herbette connaît le vrai coupable; lui qui parle si facilement, doit écrire avec non moins de facilité; si nos renseignements sont inexacts, qu'il se donne la peine de les rectifier.

» Nous attendons la réponse à ces questions; elles sont claires; précises; elles articulent des faits très-nets et très-graves.

» Suivant toute probabilité, la réponse ne viendra pas; alors il restera acquis: 1^o que deux religieuses, deux personnes honnêtes, ont été arrêtées illégalement; 2^o que le gendarme, instrument de cet acte illégal, a été emprisonné lui-même.

» Nous disons instrument, et non pas auteur. Car nous ne croyons pas, et le public ne croira pas, que la gendarmerie ait agi de son propre mouvement, de sa seule initiative. Le corps des gendarmes est un corps d'élite habitué à risquer sa vie pour protéger les honnêtes gens et arrêter les coquins. Il respecte la religion, et ne fait point aux femmes, aux religieuses, une guerre révoltante et stupide. Ce n'est pas sa faute si, par le malheur des temps, il se trouve subordonné à des gens sans vergogne et sans foi.

» Dans le cas actuel, le gendarme a reçu des ordres; qui les lui a donnés ?

» Ce n'est pas le procureur de la République à Châteaubriant qui, prévenu par le télégraphe, a nié avoir aucune connaissance de l'affaire et fait relâcher les respectables prisonnières. Est-ce le commissaire de police ? Il nie.... Mais le gendarme affirme.

» Entre les deux, que le public soit juge.

» Gendarmes, honnêtes gendarmes, défiez-vous de la République, elle vous fait commettre d'étranges sottises et vous attire de cruels déboires. A Abbaretz, un gendarme arrêté deux religieuses, sur l'ordre d'un homme à qui la haine de la religion fait oublier les plus vulgaires prescriptions de la loi, et le gendarme est mis en prison.

» A Nantes, la police, poussée par les hommes de même catégorie, dénonce les honnêtes gens, et les traîne sur les bancs de la police correctionnelle; le Tribunal ac-

quitte les honnêtes gens et inflige aux agissements de la police un blâme sévère.

» Gendarmes et sergents de ville, si vous tenez à garder intact votre honneur, défiez-vous de la République. »

TOLMER & Co, Imprimeurs-éditeurs, 8, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES

CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites

Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro : 30 centimes

ABONNEMENTS : Paris. Un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.

Départements : Un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr.

Les 4 volumes des Connaissances Utiles, formant 1,500 pages et 450 gravures, 14 fr. au lieu de 28 fr.

Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port

Prime du Journal aux Abonnés d'un an

LA CONQUÊTE DU GLOBE

LA DÉCOUVERTE DES PÔLES

Par CH. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8 Jésus de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, tr. dor., 3 fr. au lieu de 10 fr.

90 cent. en sus pour port

Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

RÉCRÉATIONS INTELLECTUELLES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

DISETTE DE FOURRAGES.

De tous côtés on nous annonce une disette de fourrages pour le printemps prochain. Les trèfles violets semés cette année sont détruits par les insectes, les sainfoins et luzernes perdus par les pluies du printemps et les regains brûlés par la sécheresse.

Pour parer à cette calamité, nous ne voyons que le trèfle incarnat, qui donne au printemps un fourrage vert très-abondant; aussi, toutes les personnes possédant du bétail doivent-elles en semer le plus qu'il leur sera possible.

Une fois les récoltes rentrées, il suffit de le semer sur les chaumes en août et septembre, et de le herser; il réussit parfaitement ainsi.

On en trouve chez tous les marchands de graines, semer 30 kilos à l'hectare.

SAISON DES CHALEURS

42 ANS DE SUCCÈS

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des imitations.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rap-

porte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duo de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalessière. LÉON PEYLER, instituteur à Eyoan-cas (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalessière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnet, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalessière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.

121 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; à Angers, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSEAU, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C. (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 60	»	05	Comptoir d'escompte	1080	»	»	C. gén. Transatlantique	592 50	2	50
3 % amortissable	86 80	»	10	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1770	22	50
3 % amortissable nouveau	85 90	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1690	»	»	Société autrichienne	762 50	»	6 25
4 1/2 %	115 25	»	25	Obligations foncières 1877	365	»	1	OBLIGATIONS.			
5 %	119 55	»	05	Obligations communales 1879	454 50	50	1	Est	390 25	»	»
Obligations du Trésor	515	1	25	Obligat. foncières 1879 3 %	453	1	»	Midi	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	1	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	780	15	»	Nord	399 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	1	Crédit mobilier	720	5	»	Orléans	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513 50	1	50	Est	812 50	1	25	Ouest	387 50	»	»
1865, 4 %	524	»	3 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1730	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
1869, 3 %	404 50	»	50	Midi	1230	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392	»	»
1871, 3 %	393	»	1	Nord	1950	»	25	Paris-Bourbonnais	387	»	»
1875, 4 %	517	»	1	Orléans	1350	»	»	Canal de Suez	570	»	»
1876, 4 %	516 75	3	25	Ouest	870	»	»				
Banque de France	5650	50	»	Compagnie parisienne du Gaz	1512 50	2	50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	
12	40	express.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Sur baisse de mise à prix.

L'an 1881, le dimanche 7 août, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Le Blaye et M^e Laumonier, notaires à Saumur, en l'étude dudit M^e Le Blaye, à la vente aux enchères, sur baisse de mise à prix, de la FERME DE LA CAVE, située commune d'Allonnes, joignant le chemin de Vernantes; — grands bâtiments et 10 hectares 68 ares en terre plantée et pré, numéros du cadastre 271, 272, 278, 279, 280, 284, 285, section C, 597, 598, section M. S'adresser auxdits notaires. (486)

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY.

Située commune de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :

Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, grenier, fruiterie, cave, cellier, remise, écurie et issues; clos, jardin et petit bois;

Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.

Vue magnifique sur la vallée de la Loire. S'adresser, pour visiter, à la propriété, et, pour renseignements, aux notaires. (465)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS UN PRÉ ET UN JARDIN

Le tout d'une contenance de 1 hectare 10 ares environ, situé à Saumur, route du cimetière et chemin de Chacé.

S'adresser, pour traiter, à M. TAYEAU, expert-géomètre à Bagnoux, ou à M^e AUBOYER, notaire. (667)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, près Saumur.

Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers; le tout d'une superficie d'environ 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLLET, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M^e GAUTIER, notaire. (466)

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE LA CRÉCILLONNIÈRE

Propriété de produit et d'agrément, sise à Brain-sur-Allonnes, près Saumur. Belle habitation, 9 hectares 1/2 de dépendances.

S'adresser audit M^e GIRAULT, notaire. (469)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 Juin 1882.

UN MAGASIN

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 4.

A côté du débit de tabacs de M^e Ripart. S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon. S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

A AFFERMER

PRÉSENTEMENT,

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet et attenant, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevault, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAYEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103. 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

Pour Noël prochain, MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le MAGASIN de M^{me} PICARD est toujours à céder. Cependant M^{me} PICARD continue les affaires, malgré les bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, nos 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes très-capable, Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (484)

AVIS

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur, Seul entrepositaire des Bières de Maxeville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande un poste de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET